

Initiatives ministérielles

C'est ainsi qu'il montre son respect de la démocratie. Se pourrait-il que la démocratie, pour un réformiste, signifie ce qui nous convient, plutôt que ce qui est bon pour la majorité de la population ou ce qui a obtenu son approbation? Se pourrait-il que ce soit là sa définition de la démocratie? Peut-être bien.

Je suis fier que nous ayons pris tout le temps qu'il fallait pour débattre de ce projet de loi à toutes les étapes, et que tous les députés aient eu la possibilité de s'exprimer à ce sujet, y compris la possibilité de siéger toute la nuit à un comité parlementaire. Certains députés l'ont fait, et ils ont présenté des propositions qui leur semblaient importantes.

J'étais présent aux audiences de ce comité lorsqu'on a proposé des motions d'ajournement. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? Nous en avons entendu une du genre, ce soir, sauf qu'ici, ce sont ceux qui l'ont proposée qui se sont privés de leur temps de parole. N'en parlons pas. Cela s'est passé au comité parlementaire. Nous avons entendu une motion dilatoire et finalement, le dernier vote du comité portait sur la question: «Devons-nous faire rapport du projet de loi à la Chambre?» La motion a été adoptée à l'unanimité par le comité. Je défie les députés de vérifier dans le compte rendu des délibérations.

Quand le président a posé la question à savoir s'il devait faire rapport du projet de loi à la Chambre, les membres ont voté oui, je le rappelle. Quand le projet de loi est revenu à la Chambre deux heures plus tard, qui a dit que le projet de loi était irrecevable? Les mêmes qui avaient unanimement consenti à le déposer trois heures auparavant.

Je ne suis pas un expert de la procédure parlementaire, mais je suis sûr qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, quand les gens consentent à l'unanimité à faire rapport d'un projet de loi à la Chambre, pour dire trois heures plus tard qu'on n'aurait pas dû présenter un tel rapport sur le projet de loi. Rien que cela suffit à me prouver que le parti n'a jamais eu l'intention d'en débattre davantage. Il ne voulait pas que la Chambre reçoive le rapport. Comment ces mêmes députés peuvent-ils dire à présent qu'ils veulent poursuivre le débat plus à fond? Ce soir, quand nous avons tenté de poursuivre le débat sur ces projets de loi, qu'est-ce que ces députés ont proposé? Il ont proposé l'ajournement, pour réduire le temps du débat. L'attitude du Parti réformiste est totalement insensée. Tous les députés le savent, tous les Canadiens le savent et surtout, les gens du Yukon et ceux qui attendent depuis 21 ans le savent bien.

• (2125)

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je constate avec grand intérêt que le discours que nous venons d'entendre est tout ce qu'il y a de plus typique en fait de discours libéral visant à limiter les dégâts. Si vous vous heurtez à une difficulté, dépêchez-vous de trouver quelqu'un sur qui en rejeter toute la responsabilité. Pensez-vous que les Canadiens ne voient pas clair dans ce petit jeu? Voyons donc.

J'adresse mes commentaires sur cette motion aux Canadiens et Canadiennes. Permettez-moi de reprendre à mon compte le qualificatif qu'un collègue a employé plus tôt, à savoir «honteux». C'est une vraie honte. Les gens ne vont pas se laisser

berner. Il est honteux d'imposer la clôture. C'est un travestissement de la démocratie. Vous le savez et vous allez le payer cher.

Le plus honteux de tout cela, c'est le motif. Qu'est-ce donc qui a incité les gens d'en face à étouffer le débat, à l'écourter? Serait-ce qu'ils refusent d'entendre quelque argument contraire que ce soit? Serait-ce qu'ils ont un avion à prendre? Se pourrait-il que les membres du Bloc se soient rangés de leur côté pour ne pas rater l'avion qui doit les ramener chez eux? Ou y a-t-il une petite combine? Si c'est le cas, c'est encore plus honteux!

C'est la première fois que je subis ce genre d'affront. Je ne suis pas près de l'oublier et je peux vous assurer que les électeurs canadiens ne l'oublieront pas non plus.

Au député de Nunatsiaq qui nous a fait part de son rêve, je dis ceci: j'espère sincèrement que ce débat mènera à la réalisation du rêve des gens du Yukon. J'ose espérer qu'on ne transformera pas ce rêve en cauchemar, faute d'avoir bien examiné toutes les facettes du projet de loi.

J'aimerais souligner certains principes que le Parti réformiste applique aux questions touchant les autochtones. Le premier est le principe d'égalité, égalité non seulement entre autochtones, mais aussi entre tous les Canadiens. Le deuxième est l'autonomie, ce qui suppose la disparition du ministère des Affaires indiennes. Le troisième serait vraisemblablement l'autodétermination, la faculté de décider de ne pas se laisser imposer un mode de vie par le gouvernement fédéral ni par les conseils de bande.

Le quatrième principe serait l'autosuffisance, c'est-à-dire l'autonomie politique suivant le modèle des gouvernements municipaux, avec la participation de tous les autres Canadiens. Le cinquième serait la négociation de traités pour régler équitablement toutes les obligations passées, présentes et à venir des populations autochtones et non autochtones, avec la participation de tous les Canadiens. Enfin, nous croyons que les revendications territoriales peuvent être réglées par des négociations justes, faisant appel à la participation de tous les Canadiens, plutôt que par des décrets.

Ce projet de loi soulève une question fondamentale quant au rôle de la Chambre des communes. J'ai toujours cru, comme personne, pas comme parlementaire, bien naïvement peut-être, que la Chambre avait pour rôle de défendre les intérêts de l'ensemble de la population canadienne. J'entends par là tous les Canadiens sans distinction de race, de religion ou d'origine ethnique. Il m'arrive d'y croire, surtout dans mes rapports personnels avec d'autres députés, y compris certains de nos vis-à-vis. À d'autres moments cependant, quand l'appareil des partis se met en marche, je doute fort que ce soit le bien de l'ensemble des citoyens canadiens que l'on recherche. La façon dont on traite des projets de loi C-33 et C-34 fait certainement planer de tels doutes. Après les événements de ce soir, il ne reste plus de doute, c'est certain.

• (2130)

L'objectif visé au début est sans doute bien intentionné, mais la façon dont on procède au Parlement soulève des questions très fondamentales quant au fonctionnement de cette Chambre. Pourquoi est-on si pressés? Il faut se poser cette question dans le cas de ces deux projets de loi. Pourquoi?